

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 16

Votants 19

L'an deux mille vingt deux

Le vingt-deux septembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 16 septembre 2022.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D56_2022

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, MICHOU Max, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, PODEVIN Christian, PINGET Denis, GILLANT Olivier, GALLAY Claude, DUCRET Marie-Claire, VEZIN Pascale WIART Florine, Mme GRIVEL Céline

**Tarifs restauration
scolaire**

Absent (0) :

Excusés (3) : BURNET Stéphanie (donne pouvoir à Mme DUCRET Marie-Claire), VIOLLAZ Emilie (donne pouvoir à Mme WIART Florine), REBUT Sandra (donne pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise)

Votants (19)

M. le Maire rappelle que le prestataire pour la livraison des repas imputera la hausse des prix des matières premières sur son prix de livraison des repas.

Il est proposé d'adapter les tarifs de la restauration comme suit :

4€30 le repas - Quotient familial : moins de 900

5€20 le repas - Quotient familial : entre 900 et 1 800

5€50 le repas - Quotient familial : plus de 1 800

Pour les familles apportant le repas de leur enfant en raison d'une allergie alimentaire, il est proposé d'appliquer le tarif garderie (2,10 euros)

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **Décide d'adopter les modifications tarifaires présentées ci-dessus**

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Bruno GILLET